

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 17 JUILLET 2018

Date de la convocation : 10/07/2018

Date d'affichage : 10/07/2018

Nombre de conseillers : en exercice : 14

Présents : 11 Votants : 11 + 1 pouvoirs

Le mardi 17 juillet 2018 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Le Maire, Monsieur Jean-Paul CLARET.

Etaients présents : Mesdames Rey Suzy, Burlet Brigitte, Maryvonne Curiallet, Pin Marie-Thérèse, Lenfant Anne – Messieurs Claret Jean-Paul, Charquet Pierre, Rey Michel, D'Hooghe Jacques, Claude Chêne, Xavier Brancaz

Absents excusés ayant donné procurations :

Monsieur Damien Lavit a donné procuration à Madame Marie-Thérèse Pin

Absent : Levrot Laurent, Vincent Wall

Maryvonne Curiallet est élue secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire a ouvert la séance, en remerciant l'ensemble des personnes présentes, il rappelle l'ordre du jour ;

I. DECISION MODIFICATIVE POUR ACQUISITION DES CHAINES :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative est nécessaire pour l'acquisition de chaînes pour un montant de 4 800€ TTC, montant à prendre sur les dépenses imprévues.

Désignation	Décaissement sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	4 800,00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	4 800,00 €	
D 023 : Virement section Investissement		4 800,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investis.		4 800,00 €
D 21571-201 : Acquisitions de matériel - 1999		4 800,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		4 800,00 €
R 021 : Virement de la section de fonct.		4 800,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		4 800,00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, et à l'unanimité approuve la modification.

Vote pour : 11 + 1 pouvoirs voix

Délibération n°527

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

II. AVENANT MCTP – EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES A LA MORNIERE :

Monsieur Le Maire rappelle les montants initiaux des travaux :

- Montant des travaux initialement prévus : 24 215.00 euros HT, soit 29 058.00 euros TTC

L'avenant n°1 proposé :

- 1^{er} avenant : 2 470.00 euros HT soit de 2 964.00 euros TTC,

soit un marché porté à 26 685.00 euros HT soit 32 022.00 euros TTC.

Monsieur Le Maire rappelle que cet avenant correspond à l'ajustement du linéaire des canalisations. Les prix établis sont ceux du marché initial.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le 1^{er} avenant de l'entreprise MCTP et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants.

Vote pour : 11 + 1 pouvoirs voix

Délibération n°571

III. AVENANT REAME – ECLAIRAGE BLOC DE SECOURS SALLE POLYVALENTE :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au passage de la commission de sécurité, un bloc de secours doit être installé dans la salle polyvalente.

Monsieur Le Maire rappelle les montants initiaux des travaux et le 1^{er} avenant :

- Montant des travaux initialement prévus : 22 256.50 euros HT, soit 26 707.80 euros TTC
- 1^{er} avenant : 8 549.35 euros HT soit de 10 259.22 euros TTC,
- marché porté à 30 805.85 euros HT soit 36 967.02 euros TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le 2^{ème} avenant de l'entreprise REAME (lot 7 : Electricité) :

Montant de l'avenant n°2 :

- plus value de 502.60 € HT soit 603.12 € TTC
- montant du marché porté à 31 308.45 euros HT soit 37 570.14 euros TTC

Vote pour : 11 + 1 pouvoirs voix

Délibération n°529

IV. DEVIS ECF – PERMIS EC POUR LAURENT PIN :

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur D'HOOGHE. Celui-ci nous explique qu'un permis spécifique doit être passé afin de transporter la mini-pelle. Le devis comporte 2 parties :

- le code pour 175€ TTC
- la conduite pour 2 590€ TTC
- soit un total de 2 765 € TTC

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis
- autorise Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants
- demande au Secrétariat de réserver les sessions du 3 au 5 septembre 2018 concernant le code, et du 24 septembre au 5 octobre 2018 pour la conduite.

Vote pour : 11 + 1 pouvoirs voix

Délibération n°530

V. ADHESION 2018 BOIS DE CHARTREUSE CIBC :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'appel à cotisation pour le CIBC 2018. Cette structure met en valeur notre territoire et sa filière bois notamment dans la perspective de l'attribution de l'A.O.C. Bois de Chartreuse.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de la cotisation pour l'année 2018 de 301€

Vote pour : 11 + 1 pouvoirs voix

Délibération n°531

VI. TARIF VAISSELLE SALLE POLYVALENTE :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les prix fixés lors d'une précédente délibération concernant la vaisselle en cas de perte lors de la location de la salle polyvalente. Néanmoins, le prix des ustensiles de service (couteau à pain, cuillère de service...) n'ont pas été approuvés.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des tarifs en cours après délibéré, décide à l'unanimité de compléter le tableau des prix :

Désignation	Prix unitaire en euros
Couteau	1€
Fourchette	1€
Cuillère à soupe	1€
Cuillère à café	1€
Verre empilable 16cl	1€
Tasse à café	2€
Sous tasse à café	2€
Assiette plate 23.50 cm	4€
Assiette à dessert 19.50 cm	4€
Carafe 1L	3€
Plat rond ou ovale	5€
Grande cuillère de service	15€
Couteau à pain	15€

Vote pour : 11 + 1 pouvoirs voix

Délibération n°532

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

VII. REGLEMENT GARDERIE ET TARIF :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la garderie sera gérée par la Mairie à compter de septembre 2018. Un règlement a donc été établi et Madame Rey Suzy en fait la lecture.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve :

- le règlement intérieur de la garderie
- les tarifs applicables figurant dans le règlement :
 - 1.25€ la demi-heure
 - 2€ la demi-heure si enfant non récupéré à 16h40 et sans information des parents
 - 5€ supplémentaires pour tout retard après 18h30

Vote pour : 11 + 1 pouvoirs voix

Délibération n°533

Le Conseil Municipal fait remarquer que l'association autorise la Mairie à récupérer la ligne téléphonique portable actuelle de la garderie ainsi que le mobile. Le numéro de téléphone de la garderie figurera sur le règlement.

VIII. CREATIONS DES EMPLOIS PERMANENTS D'ADJOINTS D'ANIMATIONS :

Monsieur Le Maire rappelle qu'à compter de septembre 2018, la garderie périscolaire sera gérée par la Mairie. Pour conserver ce service, l'embauche de 2 adjoints d'animations est nécessaire. Le Comité Technique a donc été saisi le 5 juillet 2018 et un avis favorable a été rendu.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- la création d'un poste d'adjoint d'animation à raison de 4 heures 52 minutes hebdomadaires annualisé (soit 6h10 hebdomadaires réels)
- la création d'un poste d'adjoint d'animation à raison de 3 heures 57 minutes hebdomadaires annualisé (soit 5h00 hebdomadaires réels)

Vote pour : 11 + 1 pouvoirs voix

Délibérations n°539 et 540

IX. MODIFICATIONS DES CONTRATS ATSEM ET ADJOINTS TECHNIQUES :

Monsieur Le Maire rappelle que les contrats des ATSEM ont été modifiés suite au changement de rythme scolaire pour la rentrée de septembre 2018 (retour à la semaine de 4 jours). En conséquence, après avis favorable du comité technique saisi le 5 juillet 2018 et accord des agents, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier les contrats suivants :

1. Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1^{ère} classe :
 - ⇒ suppression du poste à 11h54 hebdomadaires
 - ⇒ création du poste à 12h01 hebdomadaires

Vote pour : 11 + 1 pouvoirs voix

Délibération n°534

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

2. Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe :
 - ⇒ suppression du poste à 29h14 hebdomadaires
 - ⇒ création du poste à 28h15 hebdomadaires

Vote pour : 11 + 1 pouvoirs voix

Délibération n°535

3. Adjoint technique 2^{ème} classe stagiaire :
 - ⇒ suppression du poste à 11h26 hebdomadaires
 - ⇒ création du poste à 11h27 hebdomadaires

Vote pour : 11 + 1 pouvoirs voix

Délibération n°536

4. Adjoint technique 2^{ème} classe :
 - ⇒ suppression du poste à 5h45 hebdomadaires
 - ⇒ création du poste à 5h30 hebdomadaires

Vote pour : 11 + 1 pouvoirs voix

Délibération n°537

5. Adjoint technique 2ème classe :
 - ⇒ suppression du poste à 11h15 hebdomadaires
 - ⇒ création du poste à 10h59 hebdomadaires

Vote pour : 11 + 1 pouvoirs voix

Délibération n°538

X. REMBOURSEMENTS DE FRAIS :

1. Suzy Rey :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des frais payés personnellement par Madame Rey Suzy pour un montant de 80 euros (bon d'achat pour l'organisateur des TAP).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de rembourser à Madame Rey Suzy des frais s'élevant à un montant de 80 euros.

Vote pour : 11 + 1 pouvoirs voix

Délibération n°541

2. Hermen Christian :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des frais payés personnellement par Monsieur Hermen Christian pour un montant de 57.94 euros (Balme à Collomb).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de rembourser à Monsieur Hermen Christian des frais s'élevant à un montant de 57.94 euros.

Vote pour : 11 + 1 pouvoirs voix

Délibération n°542

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

XI. REAMENAGEMENT DE LA PLAGNE – PHASE 1 :

Suite au rendez-vous avec Laure Belmont du Parc Naturel Régional de Chartreuse, Monsieur Le Maire propose à l'ensemble des membres, que la première tranche de travaux estimée à 61 000€ comprenne :

- la construction d'un édicule (« cabane ») accueillant panneaux d'information, toilettes et local poubelles à côté d'un site de stationnement à la « porte d'entrée du site »
- l'aménagement des abords du four à pain, site d'accueil et de repos (banc, fontaine...) pour les randonneurs au sein du hameau
- de la signalétique : panneau RIS (Relais Informations Services) de l'édicule d'entrée de site, réorganisation et complément de la signalétique tant routière (panneaux indiquant les parkings, B0 (interdiction de passage à tout véhicule à l'entrée de la route forestière...) que pédestres (« lames jaunes » du PDIPR) sur le site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- que la commune s'engage en tant que maître d'ouvrage à la réalisation de cette opération de « réaménagement du hameau La Plagne : travaux – phase 1 »
- de valider le plan de financement relatif à cette opération tel que défini ci-après suit :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Construction de la « cabane » et aménagement des abords	40 000 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	32 000 €
Aménagement des abords du four à pain	7 500 €	Conseil Départemental de Savoie (appel à projet Randonnées 2018)	16 800 €
Signalétique	8 500 €	Autofinancement de la commune	12 200 €
Maîtrise d'œuvre	5 000 €		
TOTAL HT	61 000 €	TOTAL	61 000 €

- de solliciter le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes (ligne Parc) en vue du financement de cette opération
- de solliciter le Conseil Départemental de Savoie (dans le cadre de l'appel à projet randonnées 2018) en vue du financement de cette opération
- d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer le dossier auprès des financeurs et à faire les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

Vote pour : 11 + 1 pouvoirs voix

Délibération n°543

XII. QUESTIONS DIVERSES :

1. Nettoyage des toilettes publiques :

Un adjoint technique en charge du nettoyage s'occupe de l'entretien des toilettes publiques. Dans un premier temps, un passage par semaine est prévu. Néanmoins, avec la période estivale, l'agent pourra être amené à le faire une seconde fois dans la semaine. Ses heures sont actuellement payées en heures complémentaires. Lors du renouvellement du contrat, ses heures seront réintégrées à son contrat.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

2. Tarif pour les enfants des surveillantes de la garderie :

Lorsque que l'association s'occupait de la gestion de la garderie, chaque vendredi soir, c'est un parent bénévole qui accompagnait la surveillante. Ce parent ne payait donc pas la prestation de la garderie pour ses enfants ce soir là.

Néanmoins, à compter de septembre 2018, la Mairie prend en charge la gestion et rémunère deux surveillants sur les 4 soirs de la semaine.

Même si des enfants des surveillants sont présents, ils devront payer la prestation de la garderie.

3. Déplacement des conteners :

Monsieur Le Maire et les élus échangent sur un lieu où positionner les conteners initialement installés prêt de la coopérative laitière, puis déplacés temporairement sur le parking à la sortie du village, en direction de St Pierre d'Entremont. Plusieurs emplacements sont évoqués.

La décision finale est donc de les positionner sur le parking près du camping, lieu de fort passage, mais qui devront tout de même être à nouveau déplacés pour le dimanche 26 août 2018, jour de la fête des paysans et artisans.

4. La Boulangerie :

Le couple qui s'était repositionné ne souhaite plus poursuivre.

5. Eclairage des villages :

Relancer Eric GONZALES pour voir ses disponibilités et refaire un point sur le nombre de remplacements à prévoir ainsi que les villages conernés.

6. Utilisation salle du RAM par Madame Caucheteux :

Madame Caucheteux est intervenue pendant la dernière période des TAP. Plusieurs parents la sollicitent pour poursuivre son activité. Elle souhaiterait donc, en tant qu'autoentrepreneuse, utiliser la salle du RAM les samedis matins et donc proposer des activités pour les enfants.

Madame Caucheteux sera reçu par Monsieur Le Maire et Madame Rey Suzy le samedi 18 août 2018 à 9h, en Mairie.

7. Réunion PLUI (OAP) :

Une réunion se tiendra ce vendredi matin en Mairie sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation. Plusieurs membres du Conseil seront présents ainsi que Monsieur Le Maire.

8. Les Grands Carroz :

Les discussions et propositions sont toujours en cours. Les habitants ont nommés un représentant afin d'échanger avec la Mairie.

9. Fête des 30 ans du musée de l'Ours des Cavernes :

Le bilan financier fait ressortir un équilibre entre les dépenses et les recettes. La journée a été très appréciée.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

10. Salle polyvalente :

Des locataires de la salle polyvalente ont signalés que le gérant du camping était trop présent lors des soirées privées allant même jusqu'à demander aux fumeurs de ne pas sortir côté camping mais par la petite salle sous l'auberge. La porte d'entrée a été condamnée.

Un rendez vous sera pris avec le responsable du Camping afin que cette situation ne reproduise pas.

Prochain Conseil Municipal : mercredi 12 septembre 2018 à 19h30

Levée de la séance à 23h10

Fait à Entremont le Vieux,
Le 26 juillet 2018

Le Maire,
Jean-Paul Claret

